



PSTE

MAGAZINE

INFORM'EXPRESS

N°517
Décembre
2025

MENSUEL DE LA FÉDÉRATION CFTD PROTECTION SOCIALE TRAVAIL EMPLOI

**Endométriose,
dysménorrhées:
*l'envers
du décor***



Il était une fois...
mes règles pas comme les autres



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous. KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLESIA
Assureur d'intérêt général



C'est avec une profonde émotion et une grande tristesse que la fédération PSTE a appris le décès soudain de Mylène Jacquot, secrétaire générale de l'UFFA CFDT.

Mylène était une grande militante et une grande responsable de l'organisation et nous souhaitons lui rendre hommage à travers cet édit.

Celles et ceux qui ont eu la chance de croiser sa route se souviennent de sa détermination, de sa force de conviction mais aussi de l'attention qu'elle portait aux autres et de son sens de l'écoute.

La CFDT perd une immense responsable qui n'a eu de cesse de défendre la dignité des agentes et agents de la fonction publique pendant ses près de dix années en responsabilité au sein de l'UFFA. Mylène croyait profondément au bien commun et au service public comme ciment de notre société. Elle était aussi une grande militante de l'égalité entre les femmes et les hommes et elle n'a eu de cesse d'agir pour faire progresser l'égalité professionnelle au sein de la fonction publique.

Sa disparition soudaine nous laisse sous le choc mais le plus bel hommage que nous pouvons lui rendre est de poursuivre ses combats, avec la même détermination et la même exigence pour continuer de faire vivre son engagement.

L'équipe de la fédération PSTE adresse toutes ses pensées de soutien à sa famille, ses ami.e.s, ses proches et ses camarades de l'UFFA. Nous partageons leur peine.

• **Fédération CFDT PSTE Protection sociale Travail Emploi** : 51, avenue Simon Bolivar - 75019 Paris - Tél. : 01 56 41 51 50 •
• **Responsable de la rédaction** : Hélène IBANEZ • **Rédacteur en chef** : Emmanuelle Perin •
• **Maquette** : Fanny BONNAL • **Couverture** : Photo DR •

SOMMAIRE

ACTUALITÉ DES SECTEURS

Prévoir l'avenir : La branche Mutualité face aux défis du PLFSS 2026 et à l'évolution des IJSS

Négociation sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale des Entreprises (RSE)

UN SYNDICALISME D'ADHÉRENTS

Un Congrès de Solidarité, d'Échanges et de projets

Démystifier le développement...

Un bureau, des visages, des engagements

Un Congrès de renouveau donne naissance au Syndicat PSTE de Provence

GRAND ANGLE

Dysménorrhées invalidantes, endométriose, adénomyose... un sujet syndical

ACTUALITÉ DES SECTEURS

Prévoir
l'avenir :La branche Mutualité face aux défis
du PLFSS 2026 et à l'évolution des IJSS

Malgré un contexte économique et réglementaire tendu, les partenaires sociaux de la branche Mutualité ont décidé de maintenir les taux de cotisations du régime de prévoyance pour l'année 2026.

Une décision qui s'inscrit dans une logique de prudence et de soutenabilité, alors même que le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2026 et la réforme du plafond des indemnités journalières (IJSS) font peser de lourdes incertitudes sur l'équilibre du régime.

Des taux reconduits, une gouvernance prudente.

L'avenant n°35 à la Convention collective nationale de la Mutualité, signé le 21 octobre 2025, entérine le maintien des taux de cotisation pour 2026 :

- **Garantie décès** : 0,80 % à la charge exclusive de l'employeur ;
- **Garantie incapacité** : 0,66 % (0,18 % employeur / 0,48 % salarié) ;
- **Garantie invalidité** : 1,13 % (0,90 % employeur / 0,23 % salarié).

Ces taux s'appliquent selon les tranches de rémunération définies par la CCN (T1 : jusqu'à 1 PASS ; T2 : de 1 à 4 PASS) et resteront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette stabilité repose sur des résultats techniques contrastés : un déficit de 2,38 M€ en 2024, compen-

sé par des produits financiers de 2,65 M€, permettant un solde net positif. Les réserves constituées au 31 décembre 2024 sont jugées suffisantes pour absorber les variations de sinistralité attendues en 2026.

Réformes IJSS et PLFSS : deux menaces convergentes pour l'équilibre du régime de prévoyance.

Depuis le 1^{er} avril 2025, le plafond de revenus pris en compte pour le calcul des indemnités journalières de la Sécurité sociale (IJSS) a été abaissé de 1,8 à 1,4 SMIC.

Cette réforme réduit la couverture assurée par le régime général pour les salariés aux revenus supérieurs, transférant une part croissante de la charge vers les régimes de prévoyance complémentaire. Une simulation rétrospective montre que cette mesure aurait entraîné **une majoration de 11,24 % des prestations IJ et une augmentation de 4,04 % des cotisations brutes**, impactant plus de **51 % des arrêts de travail provisionnés**.

Parallèlement, le **Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2026**, actuellement en débat, prévoit une **taxe exceptionnelle de 2,25 %** sur les cotisations des complémentaires santé. Bien que cette mesure ne cible pas directement le régime de prévoyance, elle pourrait ouvrir la voie à des prélèvements similaires, dans un contexte de

recherche de nouvelles recettes pour équilibrer les comptes sociaux. Ces deux réformes, bien que distinctes, convergent vers un même effet : **fragiliser les régimes complémentaires** en augmentant leur charge financière sans compensation équivalente. Le secteur Mutualité dénonce une dynamique pré-occupante, qui pourrait à terme **remettre en cause la soutenabilité du régime de prévoyance** et impacter **le pouvoir d'achat des salariés ainsi que la compétitivité des employeurs**.

Une stratégie de résilience.

Dans un paysage socio-économique en mutation, la branche Mutualité, sous l'impulsion de la CFDT fait preuve de **résilience et de responsabilité en choisissant de limiter** volontairement le taux technique d'actualisation des provisions à **1,50 %**, bien en deçà du taux de marché de 2,28 %. Le maintien des taux de cotisation, la gestion prudente des réserves et l'anticipation des réformes témoignent d'une volonté collective de préserver un régime de prévoyance solidaire et durable.

Toutefois, les évolutions réglementaires comme la réforme des IJSS ou la taxe sur les complémentaires santé rappellent que **la vigilance reste de mise**.

Pour le secteur Mutualité, l'enjeu est clair : continuer à protéger les salariés tout en assurant la viabilité du système dans un environnement incertain. ■

Négociation sur la Responsabilité
Sociétale et Environnementale
des Entreprises (RSE) :la CFDT exige des engagements forts pour l'égalité,
l'inclusion et le travail de demain

Alors que la négociation RSE se poursuit au sein de la branche Sécurité sociale, la CFDT revendique un accord ambitieux, concret et protecteur. Inclusion, égalité professionnelle, usages responsables de l'IA, transition écologique, maintien en emploi : les enjeux sont nombreux et la délégation CFDT entend peser pour que cette négociation débouche sur de réels progrès. Patrick MEYERE, secrétaire du secteur Sécurité sociale, revient pour nous sur les priorités portées au nom de la CFDT PSTE.

La 5^e séance de négociation RSE a permis de poursuivre les travaux engagés autour de l'accord RSE et de rappeler l'ensemble des exigences que la CFDT porte dans cette négociation. Dès sa déclaration introductive, le secteur avait insisté sur l'importance de donner à la RSE un contenu « *ambitieux, mesurable et partagé* », au service de la cohésion sociale, de l'égalité réelle et de l'amélioration des conditions de travail. Les enjeux sont d'autant plus cruciaux qu'ils s'inscrivent dans un contexte de transformation profonde des métiers, d'innovations technologiques rapides et d'attentes croissantes des salariés en matière de sens au travail.

La question de l'intelligence artificielle dans le recrutement et les processus RH tient une place centrale dans les propositions de la CFDT. Pour Patrick MEYERE, le message est clair : « *Nous ne laisserons pas les algorithmes décider seuls de la vie professionnelle des salariés. L'IA peut être un outil utile, mais ses biais existent. Sans audits, sans transparence, sans intervention humaine obligatoire, elle peut discriminer sans qu'on s'en rende compte.* »

La CFDT réclame donc un encadrement strict : au-



ditions indépendants réguliers, information systématique des IRP, droit à une révision humaine de toute décision automatisée, formation des recruteurs et managers, et création d'une commission paritaire "IA & éthique RH" dans chaque organisme. Une exigence essentielle pour garantir une équité réelle dans les recrutements comme dans les parcours. L'autre grande priorité portée par la CFDT concerne le maintien en emploi et l'accompagnement des parcours, notamment pour les salariés fragilisés par l'usure professionnelle ou les restructurations. La CFDT demande la mise en place de dispositifs de reconversion interbranches, un accompagnement personnalisé incluant bilans de compétences et formations qualifiantes, ainsi qu'un rôle renforcé de la CPNEFP dans la sécurisation des trajectoires. « *Aucun salarié ne doit se retrouver sans solution.* »

C'est un principe fondamental pour nous », souligne Patrick MEYERE. « *Pour les collègues des UGECAM, la question de l'usure professionnelle est particulièrement importante. L'employeur doit être exemplaire.* »

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes fait également partie des exigences centrales de la CFDT. Celle-ci réclame un budget dédié au rattrapage salarial, la publication annuelle des grilles salariales genrées, la justification de tout écart injustifié, mais aussi des dispositifs de lutte contre les violences intrafamiliales et une meilleure prise en compte de la santé des femmes, incluant un congé menstruel conventionnel de deux jours par mois. La transition écologique, enfin, constitue le quatrième pilier des revendications CFDT. La fédération demande notamment la création d'une commission environnementale dans chaque organisme, la réalisation d'un bilan carbone obligatoire, le développement des mobilités durables, un plan pluriannuel de rénovation énergétique et des formations régulières pour accompagner les changements. « *L'écologie n'est pas un supplément facultatif : c'est un enjeu social. La transition doit être juste et soutenable pour les salariés* », insiste Patrick MEYERE. À travers l'ensemble de ses propositions, la CFDT défend une vision exigeante d'une Sécurité sociale à la fois inclusive, responsable et protectrice. Pour Patrick MEYERE, l'objectif est clair : « *Cette négociation ne peut pas être un exercice de communication. Nous voulons un accord utile, concret et ambitieux, qui améliore réellement la vie des salariés et prépare l'avenir de la branche.* » ■



Groupe VYV Union mutualiste de groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siret 532 661 832, n° LEI 0949000081 LUUF 62, Siège social 62-68, rue Jeanne-d'Arc - 75013 Paris. Dir. Com. Groupe VYV - © Gettyimages - 04/24

Le Groupe VYV vous propose son mémento social 2024

Pour vous accompagner dans la gestion de votre protection sociale, nous mettons à votre disposition le **mémento social 2024**, véritable outil qui regroupe les chiffres clés et les principales données de la protection sociale :

- les prestations versées par le régime général de la Sécurité sociale : indemnités journalières, pension d'invalidité... ;
- les tarifs de la Sécurité sociale dans le cadre du parcours de soins ;
- les montants des remboursements de frais médicaux.

Pour plus d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr

www.groupe-vyv.fr

Téléchargez
le mémento
social 2024



UN SYNDICATISME
D'ADHÉRENTS



Un Congrès de Solidarité, d'Échanges et de projets !

Le PS AURA s'engage pour renforcer l'action syndicale et construire l'avenir ensemble

Le 25 novembre 2025, le syndicat CFDT Protection Sociale Auvergne-Rhône-Alpes (PS AURA) a tenu son congrès à Lyon, dans une ambiance à la fois studieuse et chaleureuse. Dans un lieu particulièrement accueillant, près de 80 participants se sont réunis pour échanger, partager leurs expériences et renforcer les liens syndicaux. L'attention et la convivialité ont marqué cette journée, faisant de ce congrès un moment fort de solidarité et d'engagement collectif. Stéphane Fournier, Secrétaire général, a ouvert les débats en rappelant l'importance de ce rendez-vous pour renforcer l'action syndicale dans un contexte social exigeant.



31 adhérents grâce à la formation, la solidarité, et l'accompagnement du syndicat. Elle a remercié le PS AURA pour son soutien indéfectible.

Audrey Bernier, déléguée syndicale de la CPAM de l'Ain, a mis en avant la progression de la représentativité de sa section lors des dernières élections, illustrant la dynamique positive du syndicat.

Maître Ritouet, avocate au barreau de Lyon et partenaire de longue date du PS AURA, a insisté sur la nécessité de renforcer la défense des salariés dans un climat social de plus en plus difficile. Elle a également souligné que le sujet de l'égalité femmes-hommes reste insuffisamment judiciarisé et nécessite une attention accrue.

Sylvian Desoignies, représentant l'URI AURA, a réaffirmé l'importance de la coopération interstructures et de la mutualisation des forces pour répondre aux enjeux actuels.

Florence Puget, Secrétaire nationale de la fédération PSTE, a salué la solidité et la rigueur du PS AURA, soulignant son rôle clé dans la défense des droits des salariés et la promotion d'un syndica-

lisme moderne et humain. Elle a également évoqué les défis posés par le PLFSS 2026 et l'importance de la mobilisation collective.

Une Commission Exécutive renforcée et unie.

La Commission Exécutive reste globalement inchangée, à l'exception d'un renouvellement au poste de trésorière adjointe. Ce congrès a confirmé la vitalité du PS AURA, son ancrage territorial, et sa capacité à innover pour répondre aux attentes des adhérents.

Un Congrès Réussi, Une Dynamique Renforcée.

Le congrès du PS AURA a été une réussite, démontrant la force collective et la détermination des militants à poursuivre leur action pour un syndicalisme plus juste et solidaire. Les participants sont repartis motivés, prêts à relever les défis des années à venir avec optimisme et engagement. L'ambiance chaleureuse et les échanges conviviaux ont renforcé les liens entre les participants, faisant de ce congrès un moment fort de solidarité et d'engagement. ■

Démystifier le développement...

Fil orange de la réunion des Responsables Développement

Développement

Réuni les 25 et 26 novembre dernier, le groupe fédéral des responsables développement (RD) a travaillé autour de différentes techniques et méthodologies aboutissant au plan de développement à mettre en place dans leur syndicat.



Des actions pour des résolutions efficaces.

Les RD ont tout d'abord engagé un travail approfondi pour transformer les résolutions votées au congrès fédéral en actions opérationnelles. Au cœur de cette démarche, citons quelques-unes de leurs propositions : engagement des syndicats de réaliser leur cartographie une fois/an et la fournir à la fédération, améliorer le suivi des adhésions et des sympathisants grâce à l'outil OSCAR ou encore la nomination au sein de chaque COMEX syndicale de référents jeunes et cadres.

Des actions impulsées par la cartographie syndicale.

La cartographie syndicale constitue un autre pilier essentiel d'une bonne démarche de développement. Un brainstorming a permis de réfléchir autour des 4 informations indispensables d'une base minimale de cartographie :

► Les organismes / entreprises attachés au syndicat : les sections (là où on est présent)

OSCAR EST L'OUTIL CFDT DE
**GESTION DE LA RELATION
AVEC LES ADHÉRENT-ES
ET LES PERSONNES SUIVIES**

► Le nombre de salariés par entreprises/organismes
► Le % aux élections professionnelles pour chaque organisation syndicale : comparaison aux cycles électoraux précédents

► Le nombre d'adhérents comparés au nombre de salariés = taux de syndicalisation => cela donne le périmètre. Faible implantation ou non...

Un affinage de la cartographie peut ensuite être réalisé en intégrant la pyramide des âges, le nombre de cadres, etc.

Des actions à déployer grâce à OSCAR l'ami du développement.

OSCAR est l'outil de gestion de la relation avec les adhérents et personnes suivies de la CFDT. Il permet à tous les militants, régulièrement en contact avec des adhérents ou de potentiels futurs adhérents, de centraliser, historiser et partager les informations autour de la relation créée avec ces adhérents ou ces personnes suivies. La fédération s'engage à en faciliter le déploiement, à accompagner les syndi-

cats au paramétrage et à promouvoir son usage comme complément indispensable de GASEL pour le suivi des contacts.

Lien pour en savoir plus sur OSCAR : [l'espace ARC](#)

Prochaine réunion des responsables développement : les 20 et 21 janvier 2026. L'occasion de rencontrer le groupe jeunes de la Fédération et de travailler une stratégie commune. ■

Erratum

À la suite de la parution dans le numéro 516 d'Inform Express de l'article concernant le Congrès du SYPS Alsace, une erreur s'est glissée entre nos lignes. C'est bien Florence MORIN qui a été élue trésorière adjointe du SYPS Alsace et non Dominique WELKER. Toutes nos excuses pour cette confusion de nom.

“UNE MUTUELLE QUI S’ADAPTE À CHAQUE ENTREPRISE, CE SONT DES SALARIÉS MIEUX ACCOMPAGNÉS.”

C'est parce que
nous écoutons les
entreprises et leurs salariés
que nous mettons à disposition
**DES ÉQUIPES
D'EXPERTS
EN PROTECTION
SOCIALE.**



aesio.fr



**GROUPE MUTUALISTE
D'ASSURANCES DE PERSONNES**

CONTACTEZ NOUS : DECIDEURS-SOCIAUX@AESIO.FR
Groupe AESIO, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Livre I du code de la Mutualité - Immatriculée sous le n° 821 965 241 - Siège social : 25 place de la Madeleine 75008 PARIS - Enregistrée à l'ORIAS en tant que mandataire d'assurance sous le n°16006968. Informations disponibles sur www.orias.fr. Document non contractuel - Communication publicitaire. Crédit photo : Getty image, 1811-AESIO-CFDT

**GROUPE
AÉSIO**

DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX

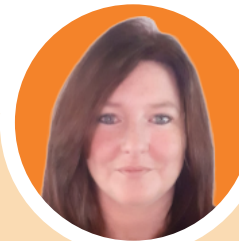
Sommaire

UN SYNDICALISME D'ADHÉRENTS



Un bureau, des visages, des engagements.

Pour ce troisième épisode de notre série de portraits chinois, nous poursuivons la découverte, autrement, des membres du Bureau fédéral. À travers quelques questions simples, leurs réponses dessinent des parcours, des tempéraments, des sources d'inspiration — et la manière dont chacun et chacune contribue, à sa façon, à faire vivre le collectif. Un nouveau regard sur celles et ceux qui portent la PSTE au quotidien, entre convictions, énergie et humanité.



SÉVERINE MAYOR

Peux-tu te présenter brièvement ?

Secrétaire de Secteur RCIP, membre du bureau du SYNHAPS et je travaille à Malakoff Humanis.

Si tu étais une valeur syndicale, tu serais...

La solidarité.

Si tu étais un moment de vie militante, tu serais...

La négociation.

Si tu étais une cause à défendre, tu serais...

L'injustice.

Si tu étais un mot qui résume ton engagement, tu serais...

La conviction.

Et pour finir, si tu devais choisir ton carburant de vie hors syndicat, ce serait...

Ma famille.



THÉO RITZENTHALER

Peux-tu te présenter brièvement ?

Adhèrent depuis février 2023, je suis conseiller gestionnaire entreprise au sein du groupe AG2R. Je suis élu Représentant de proximité et membre du CSE, et je participe également à la commission professionnelle RCIP.

Si tu étais une valeur syndicale, tu serais...

L'émancipation.

Si tu étais un moment de vie militante, tu serais...

En formation et en découverte.

Si tu étais une cause à défendre, tu serais...

La lutte contre les discriminations.

Si tu étais un mot qui résume ton engagement, tu serais...

Conviction.

Et pour finir, si tu devais choisir ton carburant de vie hors syndicat, ce serait...

La natation.



NADIA HARRAT

Peux-tu te présenter brièvement ?

Je m'appelle Nadia, militante depuis 10 ans. Guidée par la justice et le respect, je m'engage pour que chaque salarié soit écouté et traité avec équité. L'humain est au cœur de mon engagement, c'est lui qui donne tout son sens à mon parcours.

Si tu étais une valeur syndicale, tu serais...

La Justice. Parce que chaque salarié mérite d'être traité avec équité, respect et considération.

Si tu étais un moment de vie militante, tu serais...

Le moment où le salarié retrouve confiance parce qu'il a été entendu, soutenu et respecté.

Si tu étais une cause à défendre, tu serais...

Le droit à des conditions de travail justes et à un vrai équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Si tu étais un mot qui résume ton engagement, tu serais...

Respect. Parce que c'est la base de toute relation humaine professionnelle saine.

Et pour finir, si tu devais choisir ton carburant de vie hors syndicat, ce serait...

L'humain. Partager, échanger, aider les autres : c'est ce qui me donne de l'énergie et du sens.

Optez pour une épargne éthique et performante !

Une offre pensée pour vous : des performances durables, un cadre fiscal attractif et des outils simples pour vous accompagner à chaque étape.

Contactez-nous :

relations-exterieures@malakoffhumanis.com

Un Congrès de renouveau donne naissance au Syndicat PSTE de Provence !

Le Syndicat CFDT Protection Sociale Travail Emploi de Provence élargit son horizon et renforce son action

Le 20 novembre 2025, le Syndicat CFDT Protection Sociale de Provence a tenu son congrès à Grans, près d'Aix-en-Provence, sous un soleil radieux du Midi. Une cinquantaine de participants, adhérents, militants et responsables, se sont réunis dans une ambiance studieuse et conviviale. Géraldine Taix, secrétaire adjointe, a ouvert les travaux du congrès statutaire, marquant le début d'une journée riche en échanges et en décisions.

Une évolution statutaire majeure.

Le congrès a été marqué par un moment historique : l'adoption à l'unanimité de la réforme statutaire, transformant le Syndicat CFDT Protection Sociale de Provence en Syndicat CFDT Protection Sociale Travail Emploi de Provence. Cette réforme fait du PS Provence le premier syndicat PSTE sur le territoire national (hors Outre-mer). Elle élargit son champ d'action en intégrant les adhérents France Travail, APEC, UNEDIC, DSI et AGS des Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse, renforçant ainsi sa représentativité et son influence régionale.

Des débats constructifs.

Après l'adoption de la réforme statutaire, les membres de la Commission Exécutive et les responsables du syndicat ont présenté le Rapport d'Activité, le Rapport Financier et les Résolutions. Ces présentations ont été suivies de discussions constructives. Des amendements au projet de résolution ont été également portés et débattus par des sections syndicales, démontrant la vitalité démocratique et participative du syndicat.

Un nouveau bureau élu à l'unanimité.

Les membres du nouveau bureau ont été élus à 100 % des voix, confirmant la confiance et la cohésion au sein du syndicat. Grâce à la réforme statutaire adoptée ce jour, la Commission Exécutive



compte désormais une deuxième Secrétaire Générale Adjointe, renforçant ainsi l'équipe. Une belle équipe, prête à relever les défis futurs avec détermination et enthousiasme.

Des interventions engagées et des partenariats renforcés.

Hélène Ibanez, Secrétaire générale de la Fédération PSTE, et Florence Puget, Secrétaire nationale, étaient présentes pour représenter la Fédération. Hélène Ibanez a souligné l'importance du congrès comme moment clé pour un syndicat, mettant en lumière l'engagement du syndicat dans des initiatives telles que l'enquête sur l'endométriose, à laquelle 6 sections ont participé. Elle a également salué le travail de Leela Pincemin, Secrétaire générale du Syndicat et membre du Bureau fédéral, pour son rôle actif dans la création des outils et la réalisation de cette enquête. Stéphane Richard, représentant de l'URI PACA, a fait un focus sur l'ARC (Accompagnement, Ressources, Conseil), répondant

aux questions de l'assistance. Guillaume Pascal, de l'UD des Bouches du Rhône, a abordé la question de la communication, offrant des pistes pour renforcer la visibilité du syndicat. Les liens solides avec le Syndicat PS Alpes-Maritimes ont été réaffirmés et renforcés pour les années à venir. Jean-Charles Lagouttière, Secrétaire général, et Samira Beneddine, Secrétaire générale adjointe, étaient présents pour marquer cette collaboration continue et essentielle.

Un élan collectif pour l'avenir.

L'ambiance du congrès était à la fois attentive et chaleureuse, favorisant des échanges constructifs entre les participants. Les débats ont permis de mettre en lumière les avancées du syndicat, tout en identifiant les défis à relever pour les années à venir. Ce congrès a confirmé la dynamique positive du Syndicat CFDT Protection Sociale Travail Emploi de Provence. Les participants sont repartis motivés, prêts à poursuivre leur engagement pour un syndicalisme solidaire, moderne et représentatif. ■

GRAND ANGLE

GRAND ANGLE

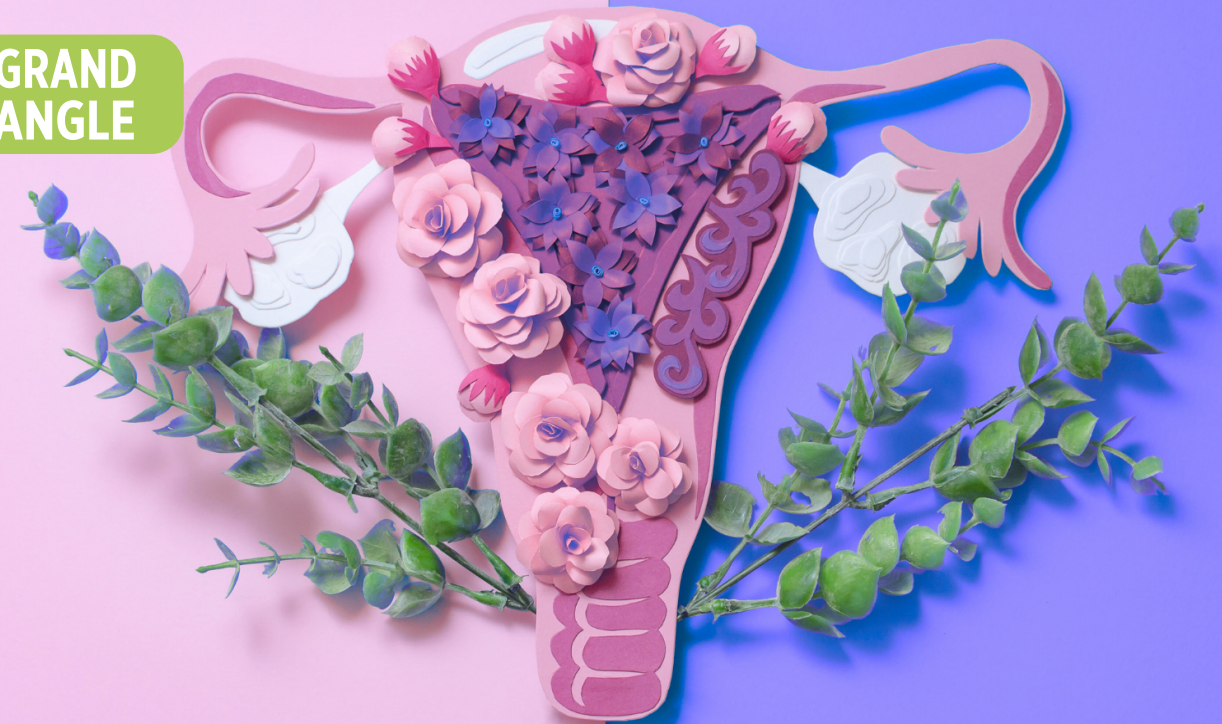


PHOTO DR

Dysménorrhées invalidantes, endométriose, adénomyose... un sujet syndical.

La santé des femmes au travail reste encore trop souvent abordée de manière fragmentée, lorsqu'elle n'est pas tout simplement invisibilisée. Douleurs menstruelles, dysménorrhées invalidantes, endométriose ou adénomyose sont pourtant des réalités de santé qui concernent une part importante des salariées et qui ont des conséquences directes sur le travail, les parcours professionnels et l'égalité entre les femmes et les hommes.

La santé gynécologique s'impose aujourd'hui comme un sujet collectif, syndical et politique. La Fédération Protection sociale, travail et emploi (PSTE) a engagé un travail de fond pour objectiver ces réalités, les porter et pouvoir construire des leviers d'action concrets.

La santé gynécologique, de quoi parle-t-on ?

La santé gynécologique ne se limite pas à l'absence de maladie. Elle recouvre un ensemble de situations, de douleurs et de pathologies qui s'inscrivent souvent dans la durée. Les dysménorrhées invalidantes se traduisent par des douleurs menstruelles sévères, parfois incapacitantes, pouvant entraîner

des crampes violentes, des troubles digestifs, des malaises ou une grande fatigue. L'endométriose et l'adénomyose sont des maladies chroniques, dont les douleurs peuvent être comparables à des crises aiguës reconnues médicalement. Ces atteintes restent largement banalisées. Elles sont encore trop souvent perçues comme relevant de la sphère privée ou d'un inconfort « normal ». Pourtant, leurs impacts sont bien réels et touchent directement la capacité à travailler, à se concentrer, à se déplacer et à tenir dans la durée.

Un enjeu majeur de santé au travail.

Le monde du travail repose encore largement sur un modèle de corps prétendument neutre, qui correspond en réalité à un corps masculin, stable et sans variations. Ce modèle ignore les spécificités du corps des femmes et produit des inégalités concrètes. Face à la douleur, de nombreuses salariées se retrouvent confrontées à un choix impossible, venir travailler malgré des douleurs parfois intenses ou s'absenter au risque d'être stigmatisées, de perdre des droits ou de voir leur carrière freinée. Cette situation génère un présentisme contraint, délétère pour la santé et révélateur d'un défaut de prise en compte des réalités féminines dans l'orga-

nisation du travail. La santé gynécologique est donc pleinement une question de santé au travail. À ce titre, elle interroge la responsabilité des employeurs, l'organisation du travail, la prévention et l'égalité professionnelle.

Groupe de travail fédéral et enquête.

Consciente de ces enjeux, la Fédération PSTE a engagé dès 2024 un travail structuré au sein du Bureau fédéral. Un groupe de travail dédié a été constitué afin de construire des outils syndicaux utiles et de partir du vécu réel des salariées. Ce travail a conduit au déploiement d'une enquête flash sur l'endométriose et les dysménorrhées invalidantes, menée entre novembre 2024 et septembre 2025 auprès des salariés des secteurs de la protection sociale et de l'emploi. 2 756 personnes y ont répondu.

Les résultats sont sans appel, 42 % des répondantes déclarent souffrir de dysménorrhées invalidantes ou d'endométriose. Au-delà de la prévalence, l'enquête met en évidence des parcours médicaux marqués par l'errance. Seules 52 % des femmes concernées disposent d'un diagnostic précis et plus d'un tiers ont attendu plus de sept ans pour être diagnostiquées. Une fois le diagnostic posé, la prise en charge progresse nettement, 84 % bénéficient

d'un suivi spécialisé. Ce constat souligne que l'un des principaux obstacles reste l'accès au diagnostic et la reconnaissance de la maladie.

Des impacts lourds sur le travail et les carrières.

Les conséquences sur la vie professionnelle sont massives. 86 % des personnes concernées déclarent que leurs symptômes ont un impact direct sur leur travail. Les difficultés de concentration touchent 82 % des répondantes, 64 % constatent une baisse de productivité et 60 % rencontrent des difficultés pour se rendre sur leur lieu de travail. Pour autant, les absences restent limitées.

Près de six femmes sur dix déclarent ne jamais ou rarement s'absenter en raison de leurs douleurs. Les carrières sont également affectées. Une femme concernée sur cinq a déjà renoncé à un poste en raison de son état de santé et 30 % estiment que leur évolution professionnelle est freinée. Ces chiffres traduisent une double peine, subir la douleur et en payer le prix dans son parcours professionnel.

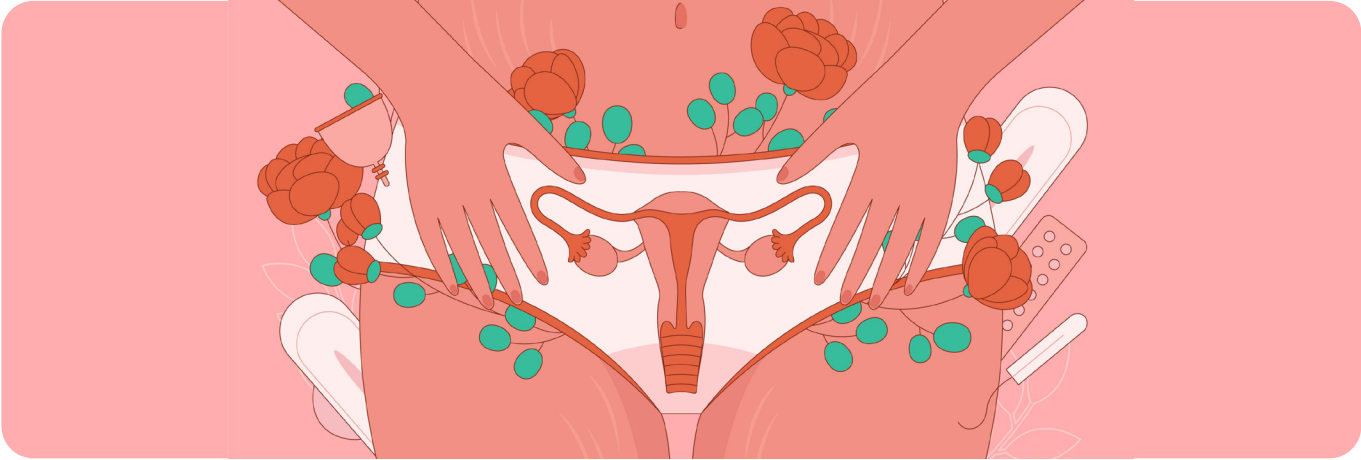
Des droits encore largement inaccessibles.

Malgré ces impacts, les dispositifs existants sont très peu mobilisés. Seules 6 % des personnes concernées bénéficient d'une reconnaissance en affection de longue durée (ALD) et 10 % d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Près de 30 % ignorent même qu'elles pourraient y prétendre. La médecine du travail, pourtant acteur clé de la prévention et de l'accompagnement, reste peu sollicitée sur ces questions. Ce déficit d'information et d'accompagnement renforce l'isolement des salariées et limite l'accès aux droits.

Porter des revendications concrètes dans les entreprises .

Dans la continuité de ce travail, un débat a été porté lors du congrès fédéral de Nancy en juin 2025. Une intervention spécifique a permis de soumettre au vote une proposition visant à soutenir la création de congés spécifiques rémunérés et à faciliter leur intégration dans les négociations collectives des entreprises.

Cette proposition s'inscrivait dans une logique claire, reconnaître que certaines douleurs menstruelles et pathologies gynécologiques constituent des atteintes invalidantes, aujourd'hui absentes du



droit du travail et des accords collectifs. Mais au-delà de la seule question des absences, l'enquête menée par la CFDT PSTE nous démontre que l'enjeu est surtout de pouvoir traiter le sujet de manière systémique et plus largement de faire de la santé des femmes au travail un sujet de dialogue social. C'est bien aux questions de prévention qu'il faut s'intéresser dans un premier temps pour lever les tabous en entreprise et instaurer des actions de sensibilisation afin de rendre les droits effectifs. Dans le cadre des accords QVCT, égalité professionnelle, complémentaires santé, ou même à travers le CSE, les militantes et militants CFDT peuvent d'ores et déjà porter le sujet pour mettre en place des campagnes de sensibilisation tant à destination des salariés que des managers, demander une information systématique en entreprise sur les dispositifs ALD et RQTH ainsi qu'un accompagnement des salariées concernées dans leurs démarches.

Enfin, c'est aussi à travers l'organisation du travail que des réponses adéquates et diversifiées peuvent être trouvées : espaces de repos adaptés pour gérer les crises, accès facilité au télétravail, adaptation des postes de travail et des horaires... l'enjeu pour la CFDT est surtout de faire en sorte que le lieu de travail soit inclusif et adapté à la situation de handicap que peuvent vivre les femmes concernées.

En parler pour faire avancer - webinaire du 16 décembre.

La diffusion des résultats et la mise en visibilité des vécus constituent un levier essentiel pour faire évoluer les pratiques. C'est dans cet objectif qu'un webinaire a été organisé par Hélène Ibanez, secré-

taire générale de la fédération, en partenariat avec l'association EndoFrance et la mutuelle AÉSIO. Ce temps d'échange a permis de présenter les enseignements de l'enquête, de les croiser avec l'expertise associative et de donner la parole aux salariées concernées. Les témoignages ont rappelé le poids du silence, de l'isolement et de la banalisation de la douleur dans le monde du travail. Pour EndoFrance, briser les tabous et réduire l'errance diagnostique passe aussi par l'information et la sensibilisation des collectifs de travail. Du côté syndical, il a été rappelé que ces pathologies relèvent pleinement de la santé au travail et doivent être prises en compte comme telles dans le dialogue social.

Faire de la santé des femmes un droit collectif.

Pour la Fédération PSTE, l'enjeu est désormais de transformer les constats en droits effectifs. Comme pour la santé mentale, il s'agit de faire de la prévention, de la reconnaissance et de l'adaptation du travail des leviers de progrès social. Les dysménorrhées invalidantes, l'endométriose et plus largement la santé gynécologique doivent être intégrées dans les futurs Plan Santé au Travail et surtout l'ensemble des acteurs, en particulier la médecine du travail, doivent être pleinement mobilisés. Reconnaître la santé des femmes comme une question centrale de santé au travail, c'est défendre la dignité des salariées, l'égalité professionnelle et un travail qui ne se fait pas au détriment de la santé. C'est aussi affirmer qu'un travail de qualité est indissociable du respect des corps et des réalités de celles et ceux qui le font. ■

Chiffres clés

- 42 % des répondantes déclarent souffrir de dysménorrhées invalidantes ou d'endométriose.
- 52 % seulement disposent d'un diagnostic médical précis.
- 36 % ont attendu plus de 7 ans avant d'obtenir un diagnostic.
- 86 % estiment que leurs symptômes ont un impact direct sur leur travail.
- 82 % rencontrent des difficultés de concentration.
- 64 % constatent une baisse de productivité.
- 60 % déclarent des difficultés pour se rendre sur leur lieu de travail.
- 59 % ne s'absentent jamais ou rarement malgré la douleur (présentéisme contraint).
- 20 % ont déjà renoncé à un poste en raison de leur état de santé.
- 30 % estiment que leur évolution professionnelle est freinée.
- 6 % bénéficient d'une reconnaissance en ALD.
- 10 % disposent d'une RQTH.

Ces données sont issues de l'enquête flash menée par la Fédération PSTE entre novembre 2024 et septembre 2025 auprès de **2 756 salariés** des secteurs de la protection sociale et de l'emploi.

Pour minimiser vos restes à charge, faites le choix du réseau itelis



Pour garantir à nos assurés des prestations de santé au meilleur coût ainsi que des avantages exclusifs et un accompagnement personnalisé, nous leur mettons à disposition le réseau de soins itelis, offrant l'accès à des professionnels de santé spécialisés en optique et en audioprothèse.

Des tarifs maîtrisés, en optique :

- Jusqu'à 40% d'économie sur les verres,
- 15% de remise minimale sur les montures et le para-optique,
- 10% de remise minimale sur les lentilles.

Et en audioprothèse :

- Jusqu'à 15% d'économie sur les aides auditives,
- 15% de remise minimale sur les accessoires,
- 10% de remise minimale sur les produits d'entretiens.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur votre espace client, dans la rubrique « trouver un professionnel de santé »



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Épargne
Retraite
Santé
Prévoyance